LE TOUR CYCLOTOURISTE DU TARN & GARONNE

1. Le Tour du Tarn et Garonne est une randonnée permanente (LABEL F.F.C.T N° 197) organisée par le Comité Départemental du Tarn et Garonne, pouvant être effectuée sous deux options : **Un circuit de 360 kilomètres**, départ de n'importe quelle ville contrôle ou **3 boucles de 118, 135 et 145 kilomètres** ayant pour centre Montauban, 3850m de dénivelé. Il permet de visiter tous les sites B.P.F. du département.
2 - Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes (licenciés ou non) amoureux de la nature, munis d'une assurance responsabilité civile (RC). Pour les mineurs, il est exigé une autorisation écrite des parents ou du représentant légal.
3 - Sont admis les machines et tandems mus par la seule force musculaire et les VAE – Vélo à assistance électrique.
4 - Chaque participant se considèrera en promenade personnelle. Il respectera le code de la route et préservera de toute souillure les divers sites traversés.
5 - Cette randonnée est à vocation purement touristique. Pour sa réalisation, l'itinéraire sera commencé de n'importe quel lieu de contrôle ; le sens est au choix du participant. Aucun délai n'est fixé.
6 - Les dates de départ, de passage aux points de contrôles désignés, et d'arrivée devront apparaître sur la carte de route. 6 contrôles par tampon du commerce, ou photo du vélo devant le panneau des localités. Monclar – Verfeil – Montpezat – Saint Maurin – Beaumont – Reyniès. L'absence d'un seul visa de contrôle entraînera le refus d'homologation. De même, il ne sera pas tenu compte des impossibilités de contrôle en cas de passage de nuit. Le Tour du Tarn & Garonne devra être réalisé de jour.
7 - Le cyclotouriste désirant participer au Tour du Tarn et Garonne, devra en faire la demande au moins trois semaines à l'avance au Comité Départemental de Cyclotourisme ou à son correspondant. Il devra adresser au responsable :
Thierry GABALDA 2 route de coustalettes 82400 GOLFECH
Tel 06 58 82 0 53 ; e-mail : gabalda.thierry@gmail.com
- Ce bulletin d'engagement dûment rempli.
- Une attestation d'assurance ou la photocopie de la licence F.F.C.T.
- Le montant des **droits de participation qui est de 3€ et 5€ pour les non licenciés FFCT**, gratuit pour les moins de 18 ans, donnant droit à la carte de route et à l'itinéraire détaillé des parcours.
Une médaille souvenir peut être acquise pour le prix de 3€ (+3€ de port éventuel).
8 - La carte de route, vous sera retournée après homologation.

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

ville.....

code postal .....

N° licence FFCT.....

N° de Club.....

Option choisie : Tour Etoile

Ci-joint la somme de .....

A l'ordre : Comité Départemental 82

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité.

Date Signature